

# Vous voulez être exonéré d'impôts : installez votre entreprise sur l'agglo

**TERRITOIRE D'ENTREPRISES** Le dispositif ZRR\* constitue une réelle opportunité pour les entrepreneurs, commerçants, artisans et professions libérales qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le territoire de Mont de Marsan Agglo, puisqu'il leur permet de bénéficier d'exonérations de charges fiscales et sociales pouvant aller jusqu'à 8 ans dans certains cas.

## Entrepreneur, vous êtes concerné :

- Si vous êtes constitué sous forme d'entreprise individuelle ou en société, soumise à l'impôt sur les sociétés ou sur les revenus
- Si vous exercez une activité industrielle, artisanale, commerciale ou libérale
- Si vous êtes nouvellement créé ou si vous reprenez une activité

## Les avantages fiscaux liés au classement en ZRR :

- Exonération d'impôt sur les bénéfices pendant 5 ans, cette exonération étant dégressive sur les 3 années suivantes (75 %, 50 % puis 25 %)
- Exonération des Cotisations Foncières des Entreprises (CFE), pendant 5 ans
- Exonération de cotisations sociales pendant 12 mois, pour toute nouvelle embauche de salariés en CDI ou CDD de 12 mois

## Où s'installer sur le territoire ?

Toute nouvelle entreprise s'implantant ou reprenant une activité sur l'une des 18 communes membres de l'Agglomération avant le 30 juin

2020, peut bénéficier de ces mesures si elle répond aux critères d'éligibilité. Le dispositif ZRR peut également bénéficier à toute création ou reprise de commerce dans le centre-ville de Mont de Marsan et ainsi profiter de sa redynamisation.

L'Agglo possède aussi des parcs d'activités dont celui de Mamoura situé à Saint-Avit. Près de 10 hectares y sont encore disponibles et représentent une réelle opportunité fiscale pour toute création d'entreprise ou développement d'activités.

## Comment bénéficier de ces mesures ?

Afin de connaître l'ensemble du régime ZRR, il est possible de se renseigner auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques et auprès du Service Développement Économique de Mont de Marsan Agglo ou de ses partenaires (CCI des Landes, CMA des Landes, BGE Landes Tec Ge Coop).

*\*Zone de Revitalisation Rurale, dispositif prolongé jusqu'au 30 juin 2020*

## La dynamique des parcs d'activités communautaires

### Mamoura (Saint-Avit)

■ **24 entreprises / 205 emplois**

■ **4 entreprises** installées en 2018 :

**Evoludis** : conseil en gestion pour les TPE ; 3 emplois

**Burotec** : fournisseur matériel bureau et informatique ; 11 emplois

**CGED** : fournisseur matériel électrique ; 10 emplois

**Toutatis** : fabrication de fluides pour cigarettes électroniques ; 11 emplois

### Faisanderie (Saint-Avit)

■ **25 entreprises / 261 emplois**

### Bourassé (Saint-Pierre-du-Mont)

■ **31 entreprises / 142 emplois**

**Renseignez-vous sur les opportunités :** Service Développement Économique  
05 58 51 88 88 / [contact.entreprendre@montdemarsan-agglo.fr](mailto:contact.entreprendre@montdemarsan-agglo.fr)